

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1580

présenté par

M. Meizonnet, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pratique de la ROPA est une forme de GPA et ne peut être admise.